

LA QUESTION
DU JOUR

ZHUYUE/MAGNICHINA

Incendie déclenché par l'explosion dans l'usine de Binhai, jeudi 13 août.

MATTHIEU DAVID,
PDG du cabinet de conseil DaxueLa sécurité industrielle
est-elle insuffisante en Chine ?

- Une série d'explosions, survenue mercredi soir dans une zone industrielle de Tianjin, a tué au moins 50 personnes, dont 12 pompiers, et en a blessé plus de 700 autres.
- La déflagration a aussi provoqué d'importants dégâts matériels, dans l'un des ports les plus actifs du pays.
- Cet accident relance le débat de la sécurité des usines en Chine. Malgré l'existence de normes, celles-ci ne sont pas souvent respectées.

« Il existe de nombreuses normes en Chine ; or, celles-ci ne sont pas toujours respectées à l'échelon régional. Les autorités locales font parfois un peu ce qu'elles veulent du moment qu'elles n'attirent pas l'œil de Pékin. La corruption bloque l'exécution des lois. Le pouvoir actuel mène d'ailleurs une campagne forte sur ce thème.

Pour les entreprises, ne pas se plier aux règles de sécurité peut répondre à la volonté de maintenir les coûts de production aussi bas que possible, pour gagner en compétitivité. Les investissements de mise aux normes peuvent en effet s'avérer onéreux pour des sociétés ayant basé leur modèle sur des produits à bas coût.

L'augmentation de la taille des villes chinoises a aussi rapproché la population de sites industriels dangereux, comme à Tianjin. Les plus démunis et les migrants, qui viennent des campagnes et vivent sur leur lieu de travail dans des préfabriqués, sont les plus exposés.

Pendant des années, le développement de la société chinoise était plus rapide que celui de la réglementation. Cependant, les nouvelles normes sont plus exigeantes et se rapprochent des standards occidentaux.

La classe moyenne émergente réclame une meilleure réglementation. On l'a vu à Dalian, dans le nord-est du pays, en 2011. Des milliers de manifestants avaient protesté contre une usine pétrochimique dont la production de paraxylène (*un groupe d'hydrocarbures qui sert dans la fabrication de plastique, NDLR*) menaçait la santé des habitants. Ils avaient obtenu la fermeture du site.

Le ralentissement de l'économie chinoise peut aussi provoquer une nette amélioration sur ce plan-là. Notamment parce que les managers auront tendance à rester plus longtemps dans leur entreprise. Auparavant, ils profitaient de la forte croissance pour faire monter les enchères et partir chez le plus offrant. Désormais, les opportunités d'emplois sont moins nombreuses. Ils restent donc plus longtemps en poste, ce qui peut conduire à la hausse de la qualité de production et des conditions de travail.

Autre fait nouveau, les ouvriers – dans une Chine où la main-d'œuvre est appelée à se réduire – peuvent aussi choisir leur usine. Ils vont préférer les endroits où la sécurité est la meilleure. Les mauvais élèves en termes de normes de sécurité ont des difficultés à garder leur main-d'œuvre. »

RECUEILLI PAR ALEXIS HONTANG

COURRIER

Vos réactions par courrier (18, rue Barbès, 92128
Montrouge Cedex), par courriel (lecteurs.lacroix@
bayard-presse.com) ou sur le site www.la-croix.comÉglises et mosquées
(suite)

Des pétitionnaires s'insurgent contre l'idée de changer l'usage d'églises qui ne sont plus fréquentées au bénéfice du culte musulman (*La Croix* du 9 juillet).

Qui sont-ils ? Des personnalités du microcosme politico-médiatique. Quelle est leur légitimité à s'insurger ainsi ? Ils ne sont ni représentatifs de l'Église de France, ni catholiques pratiquant un minimum leur religion, pour la plupart. (...) Quel est le fond du problème ? Les musulmans peuvent-ils bénéficier des mêmes droits que ceux que la loi de 1905 accorde aux autres religions ? Et, si oui, ne peut-il y avoir une entente entre des représentants de deux cultes pour s'entraider et permettre d'éviter la pratique dans des caves ou dans la rue ? Ou alors interdira-t-on la pratique de l'islam comme l'Arabie saoudite interdit celle des chrétiens ?

Une bonne compréhension des lois de notre République devrait inciter nos pères évêques à se prononcer sur ce sujet au-delà de la politique politicienne.

Jean Lhiaubet
(Yvelines)

Police municipale

En ma qualité de directeur national de la communication de l'Union syndicale professionnelle des policiers municipaux, je souhaiterais réagir à votre article du 22 juillet.

(...) Il est vrai que la police municipale ne doit pas se substituer à la police nationale, ce n'est d'ailleurs pas le cas (...). Les déclarations du député Jean-Jacques Urvoas concernant l'armement nous ont fait frémir : « Il doit être décidé au cas par cas par chaque municipalité, et ce en fonction des réalités locales. Les grandes villes ont nécessairement des besoins différents des petites bourgades. Armer tous les policiers municipaux n'aurait aucun sens. »

M. Urvoas semble oublier le décès tragique de notre collègue de Montrouge, Clarissa. La délinquance et la violence tout comme le terrorisme ne connaissent aucune frontière, faudra-t-il d'autres victimes pour faire changer d'avis M. le député, car armer tous les policiers municipaux leur permettrait d'avoir davantage de chances de rentrer indemnes dans leur foyer après le service. L'idéologie politique est un fait

mais la réalité du terrain est tout autre, dans de nombreuses communes relativement calmes des policiers municipaux sans moyens de protection, ni de défense ont perdu la vie à cause du manque de pragmatisme des élus employeurs.

Jean-Louis Del Pistoia

(...) **Effrayés par les récents attentats et inquiets pour leur avenir, les Français sont d'humeur répressive.** En effet, les sondages se suivent et se ressemblent : une majorité des sondés se déclare favorable à l'armement des policiers municipaux. Cependant, il est vraisemblable qu'à la question : « *Faites-vous une différence entre la police nationale et la police municipale ?* », le « non » l'emporterait largement alors qu'en dépit de leur homonymie, un gardien de police municipale n'est pas un gardien de la paix (il a même moins de pouvoirs qu'un garde champêtre !) ; il suffit d'ouvrir le code de procédure pénale pour s'en convaincre.

D'où cette interrogation : à qui profite cette confusion ? Aux agents municipaux, qui, faute d'identité propre, réclament les avantages des fonctionnaires de la police nationale sans les contraintes (d'où le nombre croissant dans leurs rangs de retraités de la gendarmerie), ou aux maires, patrons des polices municipales, qui en font la vitrine de leur action politique, ou à l'État puisque ces employés communaux ne lui coûtent rien ?

Laurent Opsomer
(Nord)

« Laudato si' » (suite)

Laudato si' est incontestablement un texte fort qui mérite d'être médité et exploité. À titre personnel, j'apprécie particulièrement la notion de vision globale de la vie humaine dans la famille, le travail, la société, l'environnement tant minéral que végétal et animal. Car la tendance est à la spécialisation et par là même au morcellement, à la tentation d'agir sur A sans se préoccuper des effets possibles sur B...

Étant dit mon plein accord avec la plus grande partie de ce long, patient et profond exposé, j'ai des critiques à formuler. Le pape François esquive le problème de la croissance démographique. N. 50 : « *La croissance démographique est pleinement compatible avec un développement intégral et salutaire.* » D'une part j'aimerais que la notion de développement intégral et salutaire soit précisée. D'autre part, et plus généralement, il semble illogique de critiquer l'excès de consommation tout en refusant de limiter le nombre de consommateurs. Je sais que, verbalement, le pape François s'est montré moins rigide sur le sujet. Je sais, de plus, que l'idée de limiter les naissances pose problème à notre Église ; mais il lui appartient de prendre en compte et de résoudre les désaccords entre certains de ses principes et une réalité indéniable : la surpopulation humaine et des ressources terrestres limitées. (...)

Gérard Levaillant
(Haute-Savoie)

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la publication des 245 paragraphes de l'encyclique Laudato si', dans La Croix du 19 juin. Je me permets de vous faire connaître mon opinion de simple écologiste sur ce texte.

J'ai apprécié ses implications sociales et politiques basées sur la dignité de la personne humaine, l'aide et le respect dus aux plus démunis, et la nécessité du partage. (...) J'ai également apprécié la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature, et du respect dû aux autres créatures, non en fonction de leur utilité pour l'homme, mais en fonction de leur propre valeur d'être vivants. (...)

J'ai, par contre, été très déçu par les positions du pape concernant la démographie. En disant que proposer une réduction de la natalité revient à refuser de résoudre le problème de la pauvreté, le pape masque la vérité. Certes et hélas, certains peuvent faire un tel raisonnement, mais tel n'est pas le cas des écologistes, pour qui la réduction de la natalité, celle du gaspillage et le partage équitable entre les humains des ressources qui leur sont dévolues sont des mesures à mettre en œuvre simultanément pour réduire la pauvreté et pour sauver la planète de la catastrophe qui la menace. Croire que l'on pourra arriver à 9 milliards d'humains en faisant disparaître la pauvreté, et en laissant toute sa place à la biodiversité au sens où le conçoit François d'Assise est un leurre. (...)

Pierre Seignol
(Creuse)